



Coordination Syndicale Départementale CGT  
des Services Publics du Puy-de-Dôme

mail : [csd63cgt@gmail.com](mailto:csd63cgt@gmail.com)

<http://cgt-territoires63.fr>



A l'attention de Monsieur le Préfet  
Prefecture  
Boulevard Desaix  
63000 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 5 septembre 2022

Objet : ATSEM en colère, grève et mobilisation du 5 septembre 2022.

Monsieur le Préfet,

Par la présente, et suite à la journée de grève, la CSD CGT 63 a reçu les ATSEM de différentes collectivités afin de vous faire remonter leurs revendications légitimes.

#### **Revendications nationales :**

- baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.
- dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10 %.
- une ATSEM par classe à minima sur tout le temps scolaire.
- augmentation immédiate de nos salaires de 183 euros nets mensuels immédiatement et revalorisation des grilles indiciaires.
- reconnaissance de la pénibilité de notre métier : départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire sans décote.
- remplacements immédiats en cas de sous-effectif.
- création d'un cadre d'emploi en catégorie B « type » au regard de nos missions et qualifications.
- reconnaissance de nos missions éducatives.

#### **Revendications locales :**

- respect du statut particulier et des missions spécifiques, en effet un trop grand nombre de postes se retrouvent avec de nombreux dépassements de fonctions comme le déneigement de la cour, le ménage hors école des bâtiments communaux, voire du cimetière...
- le respect de la réglementation du temps de travail, en effet les 1607 heures ont été l'occasion, pour un trop grand nombre de collectivités :  
\* de supprimer les temps de pauses (20 minutes au total pour une durée consécutive de 6h de travail),

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04.73.39.97.91. Mail : [csd63cgt@gmail.com](mailto:csd63cgt@gmail.com)

\* de supprimer les temps de repas du temps de travail sans pour autant bénéficier d'une véritable pause méridienne et avec l'obligation de rester à disposition le temps de midi (cantine et tout autre aide nécessaire).

De plus, ces 1607h ont incité les collectivités à revenir sur des droits essentiels :

- arrêts maladie, jours fériés, grève,

en faisant rattraper ces journées en temps de travail dus à la collectivité.

- le passage au RIFSEEP, a également été l'occasion pour les collectivités de revenir sur les NBI spécifiques accordées aux agents.

En outre les collectivités méconnaissent toujours la possibilité de la reconnaissance du métier, l'avancement de carrière, la pénibilité spécifique (travail en position basse, mobilier adapté aux tout petits, bruit constant et permanent, risques psychosociaux...) et le temps de travail annualisé avec horaires décalés imposant des contraintes annuelles fortes dont les congés imposés.

**Non** les ATSEM ne disposent pas de deux mois de congés annuels mais bien de 5 semaines comme tous les travailleurs selon la base commune et de temps de récupération suite aux horaires condensés sur la période scolaire !

Les ATSEM, en dépit de beaux discours nationaux, ont été les oubliées du Ségur, de la prime de présence COVID, des listes d'agents prioritaires pour faire garder leurs enfants, alors qu'il leur était imposé d'aller garder les enfants des services régaliens.

Les premières de cordées ont été oubliées et ce malgré les promesses gouvernementales.

Pour la CSD CGT 63 nous exigeons que ces revendications soient prises en compte sans délai.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour la CSD CGT 63  
C.S.D. CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme  
André Le Guern  
Place de la Liberté - Maison du Peuple  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Secrétaire général  
Tél. 04 73 39 97 91  
E-mail : csd63cgt@gmail.com

Copies :

Messieurs et Mesdames les députés et sénateurs du Puy-de-Dôme ;

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT 63 ;

Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux ;

Monsieur le Président d' Association des Maires de France ;

les Collectivités territoriales du Puy-de-Dôme.